



## Loteries

### Mandat

- Loto-Québec est responsable de la **vente** et de la **mise en marché** des loteries sur terminal, des loteries instantanées, des loteries traditionnelles et du pari sportif. Pour ce faire, elle gère un réseau de près de 8 700 détaillants avec terminal de jeux répartis sur la totalité du territoire québécois.

### Nombre d'employés

- Le secteur des loteries compte plus de 250 employés.

### Revenus

- Avec des ventes de l'ordre de 1,787 milliard de dollars en 2010-2011, le secteur des loteries représente près de 50 % du chiffre d'affaires de Loto-Québec. Cependant, ce secteur est arrivé à maturité. Cette phase se traduit par une croissance modérée. Le même phénomène est d'ailleurs observable dans les autres sociétés de loterie du Canada.

#### Au 31 mars 2011 - En milliers de dollars

Loteries - Loto-Québec	Ventes 2011	Ventes 2010
Loteries à tirage	1 276 179	1 241 191
Loteries instantanées	466 396	503 937
Paris sur événements	45 238	50 206
<b>Total</b>	<b>1 787 813</b>	<b>1 795 334</b>

### Loi

- La loi interdit la vente de produits de loterie aux moins de 18 ans.

### Partenariat avec les organismes sans but lucratif (OSBL)

- Plus de 1 500 organismes sont accrédités pour la vente du service d'abonnement Lotomatique.
- 62 organismes exploitent 112 kiosques à travers le Québec. Les organismes accrédités touchent des commissions sur les ventes qu'ils réalisent au même titre que les autres détaillants de Loto-Québec.

### Les détaillants

- Près de 8 700 détaillants avec terminal de jeux.
- Un réseau de plus de 126 grossistes à l'échelle de la province.



### Gagnants

- En 2010-2011, Loto-Québec a remis 918,9 millions de dollars aux gagnants à la loterie
- En 41 ans d'existence, c'est un total de 1 177 lots de 1 000 000 \$ ou plus que Loto-Québec a remis à des gagnants de l'une ou l'autre de ses loteries.

### Où va le dollar joué à la loterie?

#### [Exercice financier 2010-2011]

51,40 %	aux gagnants
26,49 %	au gouvernement du Québec
10,53 %	en frais d'administration
6,97 %	aux détaillants
1,79 %	en impression de billets
2,82 %	en taxes et en contributions spéciales

### Loteries

#### Loteries à accès direct (sur terminal)

Cette famille de produits, dont font partie le Lotto 6/49, le Lotto Max, le Québec 49, La Quotidienne, Banco, Banco spécial, Lotto Poker, Jour de paye, Astro, Triplex et l'Extra, est vendue par l'intermédiaire du réseau de terminaux. La fréquence des tirages varie de une à sept fois par semaine.

#### Lotto 6/49

Premier tirage : 12 juin 1982  
Fréquence des tirages : Bihebdomadaire  
(mercredi et samedi)

#### Québec 49

Premier tirage : 1er octobre 1997  
Fréquence des tirages : Bihebdomadaire  
(mercredi et samedi)

#### Banco

Premier tirage : 15 septembre 1989  
Fréquence des tirages : Quotidien

#### Lotto Poker

Premier tirage : 2 mai 2011  
Fréquence des tirages : Quotidien

#### Astro

Premier tirage : 13 janvier 2006  
Fréquence des tirages : Quotidien

#### Extra\*

Premier tirage : 1er avril 1990  
Fréquence des tirages : Quotidien

\* Peut être jumelé au Lotto 6/49, au Québec 49, au Lotto Max, à La Quotidienne, au Banco, au Banco spécial, à Triplex, à Astro et à Jour de paye

#### Lotto Max

Premier tirage : 25 septembre 2009  
Fréquence des tirages : Hebdomadaire  
(vendredi)

#### La Quotidienne

Premier tirage : 10 septembre 1979  
Fréquence des tirages : Quotidien

#### Banco spécial

Premier tirage : 30 avril 2001  
Fréquence des tirages : Quotidien

#### Jour de paye

Premier tirage : 12 avril 2007  
Fréquence des tirages : Hebdomadaire  
(jeudi)

#### Triplex

Premier tirage : 4 septembre 2007  
Fréquence des tirages : Quotidien



### ***Loteries instantanées***

Ces loteries se distinguent par le fait qu'aucun tirage ou événement subséquent à l'achat n'est nécessaire pour déterminer si on a remporté un lot. On en retrouve trois types :

- **Loteries régulières**  
Ce type de loteries instantanées est conçu pour le consommateur qui souhaite découvrir rapidement le résultat de son billet. Une vingtaine de loteries instantanées dites régulières sont lancées chaque année, en plus d'éditions permanentes de jeux, tels que Le 7 chanceux, Explosion et Gagnant à vie.
- **Loteries divertissement**  
Ce type de loterie offre une expérience de jeu plus élaborée qui se traduit par un temps de jeu plus long. L'aspect ludique de ces loteries instantanées est davantage mis de l'avant. Loto-bingo, Bingo+, Mots cachés et Jeu de mots sont des éditions permanentes de loteries de divertissement. Loto-Québec met en marché une dizaine de nouveaux produits de ce type chaque année.
- **Loteries télévisées**  
Ce sont des loteries qui offrent la possibilité de gagner d'importants lots à la télévision. Exemples : Roue de fortune chez vous, La Poule aux œufs d'or.

### ***Loteries traditionnelles***

Cette catégorie regroupe des produits préimprimés qui demandent aux consommateurs d'attendre un tirage, soit chaque semaine, pour La Mini, soit lors d'une émission spéciale telle que Célébration.

- **La Mini**  
Le premier tirage de La Mini a eu lieu le 5 juin 1970. Loto-Québec est l'une des rares sociétés de loterie nord-américaines qui continue d'offrir ce type de produit à sa clientèle.
- **Loteries téléactives**  
Lancée en 1993, La Poule aux œufs d'or est l'une des émissions télévisées les plus populaires au Québec.
- **Éditions spéciales**  
Loto-Québec a mis sur le marché, en 1988, la première loterie haut de gamme, dite « Édition spéciale ». Exemple : Célébration.

### ***Pari sportif***

Les jeux de pari sportif (Mise-o-jeu et Prédications) permettent aux amateurs de sports de parier sur des événements sportifs professionnels et universitaires.

- **Mise-o-jeu** : Lancé le 31 octobre 1990. Coût des mises : à partir de 2 \$.
- **Prédications** : Lancé le 6 septembre 2005. Coût de chaque sélection : 5 \$.
- **Mise-o-jeu en ligne et application mobile** : Lancés le 26 mars 2012.



*Mesures de prévention*

- Loto-Québec sensibilise constamment ses détaillants au fait que les loteries s'adressent aux adultes seulement. Depuis l'adoption de la *Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs*, soit en février 2000, elle a consolidé sa démarche par des campagnes d'information et de sensibilisation auprès du grand public, par le biais de la radio, de la télévision, de ses publications et de ses terminaux, sur lesquels est affiché le visuel « 18 ans et plus ».
- Afin de renforcer l'application de la *Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs*, Loto-Québec a mis sur pied le programme « Ici, on carte ».
- Depuis plus de 20 ans, Loto-Québec applique un code publicitaire qui exclut la diffusion de messages durant les émissions s'adressant aux moins de 18 ans.
- Loto-Québec a adopté des mesures administratives pour appuyer l'application de la *Loi interdisant la vente de produits de loterie aux mineurs* :
  - 1re visite d'un client-mystère : en cas de manquement, envoi d'une lettre annonçant la tenue d'une formation en magasin;
  - 2e visite d'un client-mystère : en cas de manquement, avis formel remis au détaillant;
  - 3e visite d'un client-mystère : en cas de manquement, suspension du droit de vente pour une période de 15 jours;
  - 4e visite d'un client-mystère : en cas de manquement, suspension du droit de vente pour une période de 30 jours;
  - 5e visite d'un client-mystère : en cas de manquement, suspension du droit de vente pour une période de un an.